

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 17

Séance du 19 juin 2000

sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 15

MM. LOGEL, HAAS, WITTMER, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER,
Mme CABIROL, MM. NEUHARD, PREVOT, ATZENHOFFER, MEYER-KUHN,
ISEL, WINLING, RUSTENHOLZ, WEISBECKER.

Absents : MM. BABILON, GOETZ -excusés-

DEL. N° 37/2000

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX DE RENOVATION DE FACADES

Le Président soumet au Bureau les différents dossiers de demandes de subventions pour les travaux de rénovation de façades.

- VU la délibération du 9 mars 1998 du Conseil Communautaire donnant délégation au Bureau

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Bureau décide :

- d'attribuer, au titre de l'opération de rénovation de façades, les aides de 20 F du m2 pour une surface maximale de 100 m2, soit :

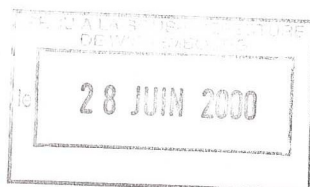
- . 2 000 F à Mme Annie COFFRE (Durrenbach)
- . 2 000 F à M. Jean-Jacques SCHMIDT (Durrenbach)
- . 2 000 F à M. Jean-Louis REGINATO (Eschbach)

- d'attribuer les aides de 40 F du m2 pour une surface maximale de 100 m2, soit :

- . 4 000 F à M. Bernard FORTHOFFER (Froeschwiller)
- . 4 000 F à M. Roland CHRISTMANN (Froeschwiller)

- d'attribuer, au titre de cette même opération, une aide de 25 % du montant TTC des factures matières plafonnée à 2 000 F, soit 2 000 F à M. Daniel WILLINGER (Durrenbach)

- d'attribuer les aides de 20 F du m2 et de 40 F du m2 pour une surface maximale totale de 100 m2, soit 3 900 F à M. Louis WERNERT (Durrenbach)



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 20 juin 2000

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL